



Cegid XRP Ultimate

Structures générales

cegid

Document de release de la version H4.01

COMMENT GARDER L'ISO FONCTIONNALITE

FONCTIONNALITES

Modifications

Gestion des tiers, adresses, domiciliations et appartenances aux établissements

Sélection comptes

MODULES

Modifications

OEETVS - Aide à la déclaration de la taxe sur les véhicules des sociétés (TVS)

STRUCTURES DE DONNEES

Modifications de tables

OEHEC - Historique des étapes par classe

Ce document présente les évolutions survenues sur le module Qualiact® Structures générales en H4.01.

Comment garder l'iso fonctionnalité

Aucune modification de paramétrage n'est nécessaire pour que le fonctionnement soit comme avant le passage de la release.

Fonctionnalités

Modifications

Gestion des tiers, adresses, domiciliations et appartenances aux établissements

Lors de la suppression ou l'inactivation d'un tiers, d'une adresse, d'une domiciliation ou d'une association tiers-établissement, lorsque le contrôle de la présence de pièces non soldées est en place, il est désormais possible d'exclure certains types d'écriture de ce contrôle en les précisant dans la chaîne 1 du paramètre AUTCPT occurrence SUPTIE.

Transactions concernées

GTIE - Tiers, adresses et domiciliations (*Transaction OEITIE*)

GTIA - Adresses de tiers (*Transaction OEITIA*)

GTID - Domiciliations bancaires (*Transaction OEITID*)

GATE - Associations des tiers aux établissements (*Transaction OEIATE*)

Sélection comptes

Ajout d'un plan de comptes dans la sélection basée sur les comptes afin de pouvoir extraire les données portant sur des comptes présents dans le plan demandé (GPNC).

Transactions concernées

TSCPT - Sélection comptes (*Transaction OETSCPT*)

CSCPT - Sélection comptes (*Transaction OECSCPT*)

Modules

Modifications

OETVS - Aide à la déclaration de la taxe sur les véhicules des sociétés (TVS)

Possibilité de lancer l'édition sur un trimestre suite à la nouvelle réglementation.

Explications

En novembre 2017, l'entreprise n'aura pas à déclarer ni à payer cette taxe.

En janvier 2018, l'entreprise sera tenue de déclarer et de payer la taxe due au titre de la période allant du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017.

Pour ce faire, il faut combiner l'édition du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017 avec l'édition du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017.

Ensuite, la période d'imposition sera annuelle.

Transactions concernées (ou liste des modifications)

ETVS - Aide à la déclaration de la TVS (*Transaction OETVS*)

Structures de données

Modifications de tables

OEHEC - Historique des étapes par classe

Modification de la colonne :

CLAOEHEC - Classe : Ajout de la référence à **CLASVNCM**.